

À VIF / l'espace du débat

«Comment finir une guerre ?»



Hubert Védrine

Ancien ministre des affaires étrangères
(Crédit : François Bouchon)

Dans quelles conditions la Russie et l'Ukraine pourraient-elles entamer des démarches de paix ? C'est la question qu'explore Hubert Védrine dans cet entretien, mené en amont du festival La philo éclaire la ville (1), qui se déroule à Lyon du 26 au 29 janvier, auquel l'ancien ministre des affaires étrangères participe et dont *La Croix* est partenaire.

Le président français répète qu'il revient aux Ukrainiens de choisir le moment et les termes de la paix. Selon vous, quand devient-il acceptable de revenir à la table des négociations ? À quoi reconnaît-on ce momentum ?

Hubert Védrine : Je pense que, de la part du président, c'est une façon subliminale de rappeler qu'il y aura, un jour, une paix et qu'il faut y réfléchir. Ce qui n'est évidemment pas du tout l'état d'esprit actuel en Occident, surtout en Europe, poussée à l'escalade par l'agression russe. De toute façon, on ne peut pas définir dans l'abstrait quand il est acceptable de négocier. Cela dépend des objectifs, du rapport de force et du moment.

Cette occasion peut advenir si, à un moment donné, certains protagonistes acceptent de négocier ou s'y résignent, et que d'autres réalisent qu'ils n'obtiendront pas mieux par la poursuite des combats que par la négociation. C'est à ce moment-là que le combat se transpose et se poursuit sur le terrain diplomatique. Il y a une infinité de situations et de moments.

Dans la mesure où les pays occidentaux l'aident substantiellement à résister, l'Ukraine peut-elle choisir seule les termes de cette paix ?

H. V. : Certainement pas sans les États-Unis, en tout cas. Vous parlez de la « paix ». Il faut distinguer un éventuel arrêt progressif des combats, si les offensives et contre-offensives ukrainiennes et russes ne parviennent finalement pas à changer la situation sur le terrain dans l'est de l'Ukraine, et un règlement de « paix ». On ne pourrait commencer à parler de

paix que si un mécanisme et un cadre de négociations se mettaient en place, et que l'Ukraine et la Russie s'y prêtaient, au moins indirectement. On n'en est pas là, bien au contraire. Nous sommes plutôt à la veille d'escalades. Peut-être faudrait-il à la fois élever le niveau de la dissuasion envers la Russie et réfléchir à une porte de sortie.

Qu'est-ce qui, selon vous, n'est pas négociable pour l'Ukraine ?

H. V. : Les positions de l'Ukraine sont beaucoup plus intransigeantes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient en février 2022. Dans les premières semaines de la guerre, le président Zelensky semblait prêt à renoncer à une candidature ukrainienne à l'Otan et évoquait une éventuelle neutralité (ce qui aurait été, selon Zbigniew Brezinski lui-même, la meilleure solution, à condition qu'elle soit mise en place dès le début de la décennie 1990). Dans tous les cas de figure, je n'imagine pas l'Ukraine renoncer par un traité à une partie, quelle qu'elle soit, du

«On ne pourrait commencer à parler de paix que si un mécanisme et un cadre de négociations se mettaient en place, et que l'Ukraine et la Russie s'y prêtaient, au moins indirectement. On n'en est pas là, bien au contraire.»

territoire sur lequel elle exerce sa souveraineté depuis 1991.

Déjà, en réalité, elle n'acceptait pas l'autonomie prévue pour l'est de l'Ukraine dans les accords de Minsk. Mais elle pourrait, selon les rapports de force du moment, et en particulier la position déterminante des États-Unis, ne renoncer à rien, ne rien signer, mais ne plus tenter de reconquérir par la force des territoires contrôlés par la Russie. Ou au contraire vouloir reprendre toute l'Ukraine de 1991.

Comment évaluez-vous le rôle des médiateurs dans ce conflit (par exemple la Turquie) ?

H. V. : Pour le moment, très limité. On peut citer, parmi les rares médiations, ce qu'a fait Emmanuel Macron à propos de la centrale nucléaire de Zaporijjia ; le secrétaire général de l'ONU dans quelques échanges de prisonniers ; et, surtout, la Turquie, dans la détermination de corridors sécurisés pour la sortie des céréales ukrainiennes à travers la mer Noire. On peut certes imaginer que, plus tard, certains pays ou acteurs – la Chine, l'Inde, la Turquie, la France, l'Allemagne, le secrétaire général des Nations unies – commencent à réfléchir à ce que pourraient être les étapes d'un apaisement du conflit, préalablement à une médiation. Mais on n'en est pas là.

Emmanuel Kant, dans son Projet de paix perpétuelle (texte offert par le président Emmanuel Macron au pape François), note qu'« aucun État en guerre avec d'autres ne doit se permettre des hostilités telles qu'elles rendraient impossible la confiance réciproque dans la paix future ». Y a-t-il selon vous des faits de guerre qui rendent impossible la négociation ?

H. V. : Bien sûr ! C'est vrai depuis près de deux siècles, depuis qu'il y a une « opinion publique ». On a bien vu pendant la Première Guerre mondiale, et plus encore pendant la Seconde, qu'à un moment donné les horreurs de la guerre rendent pour l'opinion publique toute négociation impensable. Au Proche-Orient, en Israël

«En Ukraine, des atrocités les rendent chaque jour plus impossibles. Mais on a parfois vu des négociations qui semblaient impensables avoir lieu.»

comme chez les Palestiniens, les quelques tentatives de négociations et de solutions ont toujours été violemment combattues dans chaque camp. En Ukraine, des atrocités les rendent chaque jour plus impossibles. Mais on a parfois vu des négociations qui semblaient impensables avoir lieu.

Dans son discours d'ouverture au sommet de la paix, Emmanuel Macron a affirmé que la « paix est impure (...) Elle accepte une série de déséquilibres et d'inconforts qui rendent possible la coexistence avec l'autre que moi ». Comment comprenez-vous cela ?

H. V. : C'est une bonne définition réaliste de la paix, quand les parties en présence ont renoncé à la victoire complète les unes sur les autres. Mais il y a aussi la paix par la victoire : le 8 mai 1945, la Seconde Guerre mondiale est finie. L'histoire nous offre divers exemples à méditer : les premières conclusions du congrès de Vienne ; les secondes, plus sévères envers la France après Waterloo ; la paix imposée de 1870 ; les traités de Versailles et autres, ou encore la gestion de l'après-Seconde Guerre mondiale. Des approches très différentes !

Recueilli par Marie Grand, avec Théo Moy

(1) Le festival organisé par le Collège supérieur se déroule dans plusieurs lieux à Lyon, autour de la question : « Qu'avons-nous en commun ? ». Programme et billetterie : www.laphiloeclairavelle.com

« À Vif » est le lieu des débats de *La Croix*. Il a pour vocation de permettre l'échange d'opinions et d'idées et l'expression du pluralisme sur les sujets religieux comme de société et d'actualité. Sur www.la-croix.com/Debats vous pouvez retrouver tous les débats d'« À Vif » ainsi que notre charte.